



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération de Montpellier

CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC  
du 1<sup>er</sup> au 28 avril 2023





# AVANT – PROPOS

La qualité de l'air extérieur constitue un enjeu de santé publique majeur. Chaque année, on estime à plus de 40 000 le nombre de personnes qui décèdent prématurément en France en raison d'une exposition chronique à une qualité de l'air dégradée.

Cette problématique concerne particulièrement plusieurs zones urbaines françaises, dont l'agglomération de Montpellier.

En dépit d'une amélioration continue observée depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'air dans l'agglomération n'est pas encore satisfaisante. Les normes réglementaires sont encore dépassées en 2021 sur quelques points spécifiques et l'exposition moyenne des habitants aux poussières et aux oxydes d'azote (NOx) doit encore être réduite. Il s'agit de préserver la santé de tous et en particulier des publics les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de pathologies chroniques, etc.)

Dans ce contexte, le plan de protection de l'atmosphère (PPA) est un outil réglementaire et opérationnel privilégié. Il permet de piloter et de coordonner, au niveau local, les politiques d'amélioration de la qualité de l'air. Il prévoit des actions qui doivent permettre de ramener les concentrations de polluants dans les normes prévues par la réglementation nationale et européenne.

Mis en œuvre par l'État, en partenariat avec les collectivités et l'ensemble des acteurs locaux, le PPA définit les actions sectorielles adaptées au contexte local pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et ainsi, diminuer l'exposition de la population.

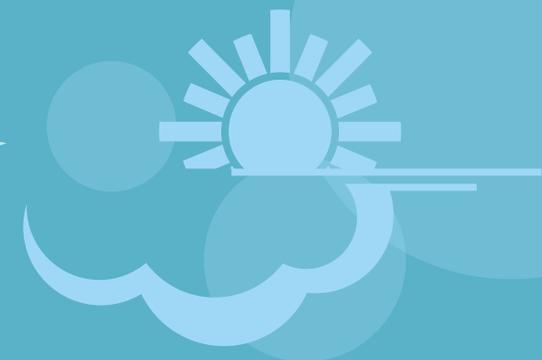
Un premier PPA avait été adopté en 2006, auquel a succédé un deuxième en 2014. Une nouvelle révision a été décidée fin 2020 par le préfet de l'Hérault pour amplifier et accélérer les mesures. Ce troisième PPA intégrera de nouvelles actions pour accélérer l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire. Parmi les leviers identifiés, une part importante concerne nos pratiques quotidiennes dans nos déplacements, nos logements, etc. ce qui signifie que chacun à son niveau peut être acteur de l'amélioration de la qualité de l'air.

C'est avec cette ambition de replacer le citoyen au cœur des réflexions que s'ouvre la présente concertation préalable. Il s'agira en particulier d'informer le public sur l'état de la qualité de l'air et les actions entreprises pour l'améliorer, de recueillir les attentes, avis et propositions citoyennes afin d'œuvrer ensemble à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.

# Sommaire

<b>Présentation de la démarche</b> .....	<b>8</b>
La qualité de l'air, un enjeu de santé publique pour l'agglomération .....	8
Le plan de protection de l'atmosphère (PPA).....	9
<i>Les objectifs généraux d'un PPA</i> .....	9
<i>Les motifs de l'élaboration du PPA de l'agglomération de Montpellier</i> .....	10
La concertation préalable .....	11
<i>Objectifs</i> .....	11
<i>Calendrier</i> .....	12
<i>Comment contribuer à la concertation ?</i> .....	12
<b>La pollution atmosphérique</b> .....	<b>14</b>
Comprendre la pollution atmosphérique .....	14
<i>Les mécanismes de la pollution de l'air: des émissions aux concentrations</i> .....	14
<i>Les conséquences de la pollution sur la santé</i> .....	15
<i>Les conséquences de la pollution sur l'environnement</i> .....	16
<i>Les conséquences économiques de la pollution atmosphérique</i> .....	17
<i>Les principaux polluants atmosphériques: origines et impacts</i> .....	18
Dispositif de suivi de la qualité de l'air sur le territoire du PPA .....	21
État de la qualité de l'air sur le territoire du PPA .....	23
<i>Les émissions de polluants sur le territoire en 2018</i> .....	23

<b>La révision du PPA de l'agglomération de Montpellier.....</b>	<b>26</b>
Bilan du précédent PPA .....	26
Enjeux de la procédure de révision .....	26
Polluants ciblés et périmètre du nouveau PPA .....	27
<i>Objectifs sur les polluants</i> .....	27
<i>Le périmètre géographique</i> .....	28
Organisation de la révision du PPA .....	28
<i>Les acteurs</i> .....	28
<i>Le calendrier et les grandes étapes</i> .....	28
Les pistes d'actions envisagées .....	29
<i>Thème n°1: Transport et Mobilité</i> .....	30
<i>Thème n°2: Industrie et Agriculture</i> .....	33
<i>Thème n°3: Résidentiel et Tertiaire</i> .....	34
<i>Thème n°4: Aménagement et Urbanisme</i> .....	36
<i>Thème n°5: Sensibilisation et Communication</i> .....	38





# Présentation de la démarche

---



# Présentation de la démarche

## La qualité de l'air, un enjeu de santé publique pour l'agglomération

La pollution de l'air est classée comme cancérogène certain pour l'homme par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), représentant ainsi, selon cet organisme, l'une des premières causes environnementales de décès par cancer dans le monde.

L'amélioration de la qualité de l'air est donc un enjeu de santé publique sur l'agglomération de Montpellier, exposée à la pollution atmosphérique, notamment aux particules fines (PM10 et PM2.5), au dioxyde d'azote (NO2) et à l'ozone (O3).

Certaines caractéristiques du territoire expliquent l'importance tant des émissions de polluants que de l'exposition des populations qui en résulte :

- Un réseau d'infrastructures routières qui supportent des niveaux de circulation élevés.
- Une forte densité de population : 1180 habitants au kilomètre carré en 2019.
- Un territoire attractif qui accueille plusieurs milliers de nouveaux habitants chaque année (8909 nouveaux ha-

Les impacts de la pollution de l'air – Atmo Occitanie

## La pollution de l'air a de nombreux impacts

### SUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Des impacts sur notre environnement et la dégradation de notre climat

Influence de la météo

Dérèglement climatique  
Contribution au phénomène d'effet de serre  
Dégradation de la couche d'ozone

Dégradation des végétaux

Perturbation de l'équilibre et des mécanismes biologiques des organismes vivants

Pluies acides

Dégradation des bâtiments

Pollution de l'air intérieur

Contamination des sols et des aliments

### SUR NOTRE SANTÉ

Des risques pour notre santé : la pollution de l'air est classée cancérigène par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Maux de tête, vertiges et troubles neurologiques

Irritations des yeux

Gènes olfactives

Maladies respiratoires

Allergies

Maladies cardiovasculaires

Crises d'asthme

Effets mutagènes et cancérigènes

Effets toxiques

Affections des fonctions rénales et hépatiques

Troubles de la reproduction



L'EXPOSITION QUOTIDIENNE EST PLUS NOCIVE QUE LES ÉPISODES DE POLLUTION !  
CHAQUE JOUR, UN ADULTE RESPIRE EN MOYENNE 15 000 LITRES D'AIR !

bitants en moyenne sur 6 ans entre 2013 et 2019, sur le territoire de Montpellier Métropole).

- Une forte densité d'activités humaines émettrices de pollution (chauffage, déplacements, activités économiques, etc.).

Depuis plusieurs années la qualité de l'air s'améliore sur l'agglomération de Montpellier avec une baisse continue des émissions de polluants et des concentrations mesurées.

Néanmoins les sources de pollution restent encore nombreuses et les concentrations de certains polluants comme le NO<sub>2</sub> demeurent au-dessus des seuils réglementaires, notamment aux abords des axes routiers.

## Le plan de protection de l'atmosphère (PPA)

### Les objectifs généraux d'un PPA

Le plan de protection de l'atmosphère, introduit par la loi LAURE<sup>1</sup> en 1996, est un

<sup>1</sup> Loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie

outil réglementaire qui vise à améliorer la qualité de l'air. Il a pour objectif de réduire les émissions de polluants afin de maintenir les niveaux de concentrations en dessous des seuils fixés par l'article R.221-1 du code de l'environnement<sup>2</sup>.

Il s'agit d'une stratégie locale, pilotée par l'État en association étroite avec les collectivités et les partenaires du territoire.

Un PPA recense et définit les actions prévues localement pour se conformer aux normes de la qualité de l'air dans le périmètre du plan, afin que la période de dépassement soit la plus courte possible.

Le PPA agit ainsi pour la protection de la santé publique et notamment des personnes les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes âgées, personnes présentant des troubles cardio-vasculaires ou respiratoire, etc.).

Le PPA comprend un ensemble d'éléments définis par le code de l'environnement dont notamment :

- un état des lieux du territoire présentant l'agglomération et ses enjeux vis-à-vis des sources de pollution et des personnes exposées ;
- des objectifs à atteindre en matière de qualité de l'air et de niveaux d'émission de polluants ;

<sup>2</sup> Legifrance, 2010, Article R221-1 du Code de l'Environnementw

- des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Chaque mesure proposée est associée autant que possible à un objectif, un calendrier de mise en œuvre ainsi qu'à une estimation de l'impact attendu sur l'amélioration de la qualité de l'air.

### À noter

Les actions des PPA traitent prioritairement la pollution de fond ; la gestion des épisodes de pollution fait quant à elle l'objet d'une procédure spécifique. Néanmoins, les actions visant à diminuer la pollution de fond auront nécessairement un effet bénéfique sur les pics de pollution, en diminuant leur fréquence et leur intensité.

L'élaboration d'un PPA se déroule en plusieurs étapes :

- un diagnostic du territoire visant à déterminer le périmètre d'action le plus pertinent en identifiant précisément les enjeux à traiter en lien avec les différents polluants, tout en tenant compte des spécificités du territoire ;
- des ateliers de travail avec les collectivités et les acteurs du territoire afin

de dégager des axes de travail et initier des pistes d'actions du nouveau PPA, suite au diagnostic;

- la concertation préalable du public pour affiner l'articulation entre les mesures à mettre en place et les enjeux identifiés par la population locale;
- l'élaboration du plan d'actions et l'évaluation des effets attendus sur la qualité de l'air et sur l'environnement;
- la consultation de l'autorité environnementale, des collectivités locales, de structures institutionnelles et l'enquête publique<sup>1</sup>;

<sup>1</sup> Selon les dispositions des articles L.222-4 du code de l'environnement et L.6361-5 du code des transports

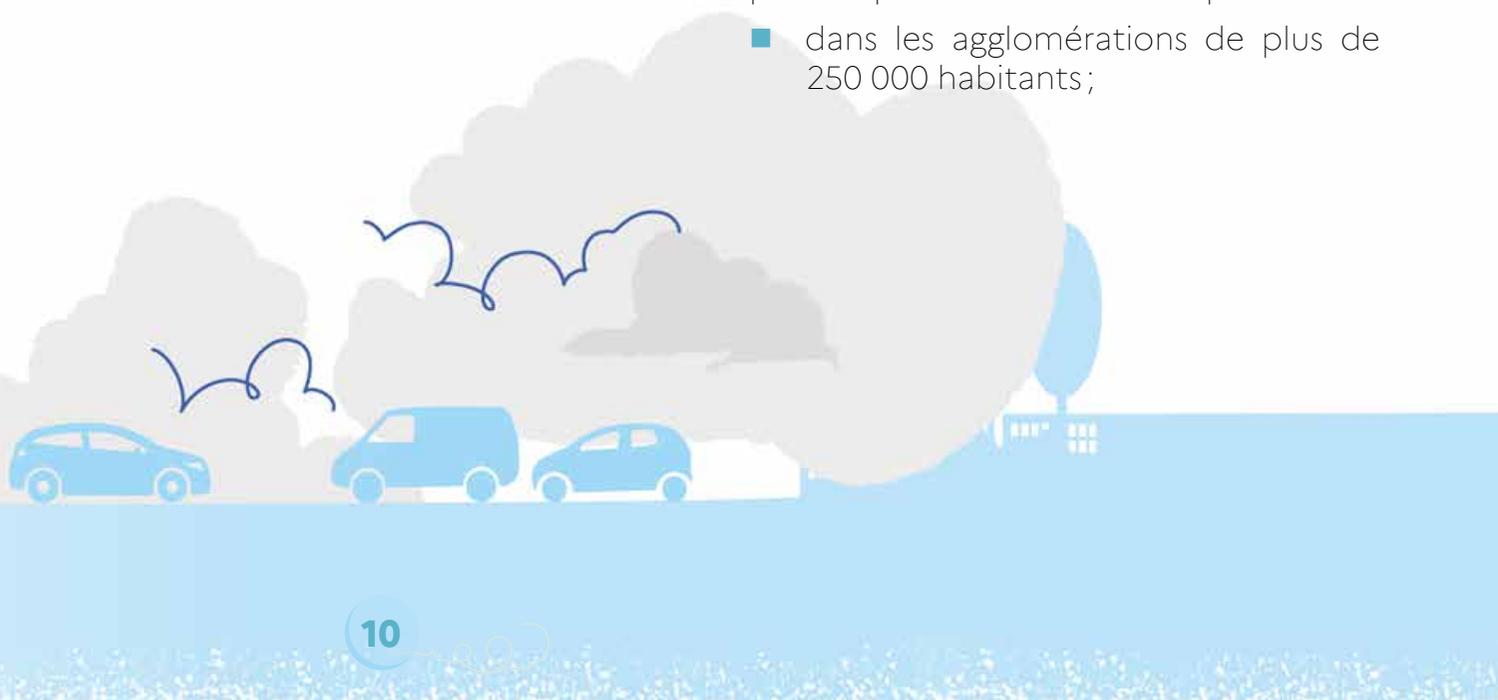
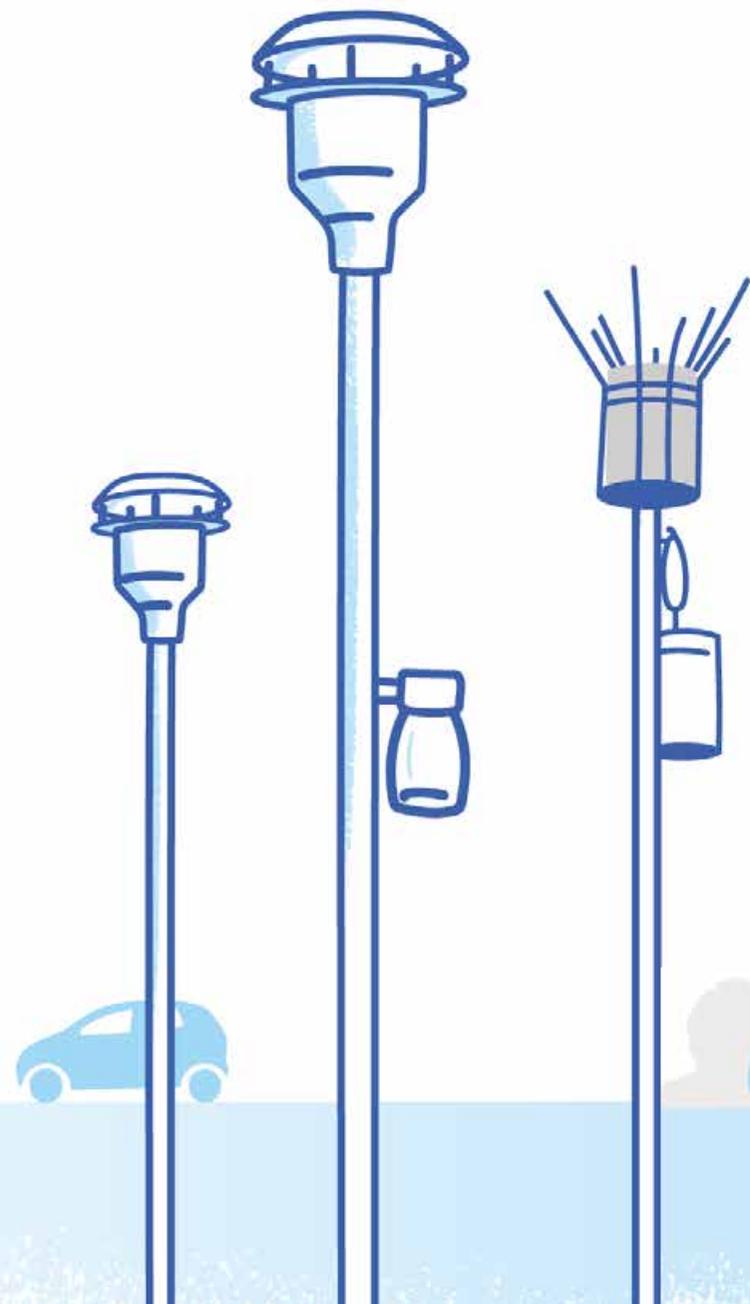
- la finalisation du plan d'actions en tenant compte des avis exprimés par tous les acteurs au cours des différentes phases de consultation;
- l'approbation du nouveau PPA par arrêté préfectoral.

Le PPA est établi pour une période de cinq ans à l'issue de laquelle il fait l'objet d'une évaluation. Un bilan de suivi de la mise en œuvre des actions est également réalisé annuellement.

## Les motifs de l'élaboration du PPA de l'agglomération de Montpellier

L'article L.222-4 du code de l'environnement prévoit les critères pour établir un plan de protection de l'atmosphère:

- dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants;



- dans les zones pour lesquelles la concentration d'au moins un des polluants dépasse ou risque de dépasser une valeur limite ou une valeur cible réglementaire.

La population de l'agglomération de Montpellier dépasse les 250 000 habitants. Aussi, un premier PPA, portant sur 48 communes, avait été approuvé par arrêté préfectoral le 22 novembre 2006.

Il prévoyait 31 mesures relatives aux transports, à l'industrie, aux secteurs résidentiels et tertiaire, aux pollens, et à l'information. L'évaluation menée en 2011 a conduit à la mise en révision de celui-ci : en effet, depuis 2010, des dépassements de la valeur limite pour le NO<sub>2</sub> sont enregistrés sur le territoire du PPA.

Un deuxième PPA, portant sur 115 communes, a ainsi été approuvé le 24 octobre 2014. Il comprenait seize actions visant à réduire les émissions des transports, de l'habitat et des activités industrielles.

En 2018, les mesures de ce PPA ont été complétées par une feuille de route pour la qualité de l'air. Cet outil a été déployé en réponse à une condamnation prononcée par le Conseil d'État à l'encontre de la France et l'enjoignant à prendre des mesures complémentaires aux PPA pour une dizaine d'agglomérations françaises (dont Montpellier).

Le contenu détaillé des fiches-actions du PPA et de la feuille de route est consultable sur le site internet de la DREAL Occitanie :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/r9274.html>.

En raison des dépassements de la valeur limite pour le NO<sub>2</sub>, des enjeux de santé publique associés et de la situation contentieuse, le préfet de l'Hérault a décidé la mise en révision du PPA le 19 novembre 2020.

## La concertation préalable

### Objectifs

Le principe de participation du public en matière environnementale est consacré à l'article 7 de la Charte constitutionnelle de l'environnement. Le code de l'environnement comporte plusieurs procédures de participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Dans le cadre de la révision du PPA de l'agglomération, une concertation préalable du public est organisée en application du III de l'article L.121-17 du code de l'environnement et conformément aux moda-

lités décrites dans la déclaration d'intention du 21 décembre 2022 publiée sur le site de la DREAL Occitanie.

Les objectifs de cette concertation préalable sont les suivants :

- informer le public des enjeux liés à la pollution atmosphérique auxquels est confronté le territoire ;
- présenter les pistes d'actions envisagées pour l'amélioration de la qualité de l'air ;
- recueillir les attentes, les avis et les propositions citoyennes afin d'enrichir le nouveau PPA et d'améliorer ensemble la qualité de l'air de l'agglomération de Montpellier.



## Calendrier

- Concertation préalable du public du 1<sup>er</sup> au 28 avril 2023 ;
- Mise en ligne du bilan de la concertation sur le site internet de la DREAL Occitanie au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023.

## Comment contribuer à la concertation ?

La concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

- une mise en ligne du présent dossier sur le site internet de la DREAL Occitanie vous permet d'accéder aux informations relatives à la qualité de l'air et aux enjeux liés à la révision du PPA de l'agglomération ;
- une consultation libre du 1<sup>er</sup> au 28 avril 2023 sur le site internet de la DREAL Occitanie : vous pouvez faire connaître votre avis et vos propositions en répondant au questionnaire en ligne.

À l'issue de la concertation, un bilan sera dressé et comportera les éléments suivants :

- une synthèse des observations et propositions présentées ;
- les évolutions du projet de plan d'actions qui résultent de la concertation préalable.

Le bilan sera mis en ligne sur le site internet de la DREAL d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2023. Les contributions recueillies permettront d'affiner le plan d'actions envisagé pour le nouveau PPA.



# La pollution atmosphérique

---



# La pollution atmosphérique

## Comprendre la pollution atmosphérique

### Les mécanismes de la pollution de l'air: des émissions aux concentrations

La pollution atmosphérique se caractérise par les émissions de polluants en provenance de diverses sources (exprimées en kilogrammes ou tonnes par an) d'une part et par les concentrations de polluants dans l'air (exprimées en microgrammes par m<sup>3</sup>) d'autre part.

Plus précisément, les émissions de polluants correspondent aux rejets de polluants dans l'atmosphère issus des activités humaines (transport, chauffage,

Les sources de la pollution de l'air – Atmo Occitanie

## La pollution de l'air

C'est la modification de la composition de l'air par des polluants nuisibles pour la santé et l'environnement. Ces polluants proviennent des activités humaines ou de sources naturelles.

### Agriculture

Engins agricoles, épandage de pesticides et d'engrais...

### Transports

Voitures, camions, avions, bateaux...

### Sources naturelles

Pollens, feux, embruns, poussières désertiques...

### Habitations et services

Chauffage bois, fioul, gaz, produits d'entretien...

### Industries

Chimiques, agroalimentaires, production d'énergies, incinérateurs...

D'où vient la pollution ?



Ne pas confondre

**Polluants de l'air :**  
impact à court terme

**Gaz à effet de serre :** impact à moyen terme

agriculture, industrie...) ou de sources naturelles (volcans, composés émis par la végétation et les sols).

Ces substances (sous forme gazeuse ou particulaire), une fois dans l'air, sont transportées sous l'effet de variables météorologiques tels que les vents, la pluie ou encore les gradients de température.

Deux typologies de polluants sont identifiables :

- les polluants primaires, directement issus des sources de pollution (cheminées industrielles, moteurs à combustion, appareils de chauffage au bois, agriculture, etc.): particules fines ou *Particulate Matters* en anglais de diamètre inférieur à 10 0  $\mu\text{m}$  ou 2.5  $\mu\text{m}$  (PM10 et PM2,5), oxydes d'azote (NOx) comprenant notamment le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO2), dioxyde de soufre (SO2), Composés Organiques Volatils (COV), pollens, pesticides, etc.;
- les polluants secondaires issus de réactions physico-chimiques dans le milieu atmosphérique, sous l'effet de conditions météorologiques particulières (chaleur, humidité, etc.) et/ou de rayonnements solaires (ultraviolets): ozone issu de précurseurs tels que les oxydes d'azote (NOx) et les Composés Organiques Volatils (COV), parti-

cules secondaires issues notamment des précurseurs NOx et ammoniac (NH3).

Les concentrations de polluants caractérisent, quant à elles, l'air respiré. Mesurées à une échelle locale, elles correspondent à l'exposition des populations et des écosystèmes aux émissions de polluants atmosphériques.

À noter: pollution chronique et pics de pollution

- On parle de pollution de fond ou chronique lorsque la pollution de l'air est due à la présence répétée et continue de polluants atmosphériques.
- On parle de pic de pollution lorsque la concentration de polluants dans l'air devient très élevée et présente un risque à court terme pour la santé humaine. La durée de ces épisodes est relativement courte.

Un épisode de pollution peut être dû :

- aux conditions météorologiques :
  - lorsque l'air est froid, plaquant les polluants au niveau du sol en période hivernale (pics particules et oxydes d'azote),
  - lorsqu'il fait chaud et ensoleillé en période estivale, favorisant la formation d'ozone et de particules fines secondaires,

- à l'inverse, le vent permet la dispersion des polluants et la pluie occasionne en quelque sorte un lessivage de l'atmosphère qui fait retomber les polluants au sol ;

- un apport massif par une masse d'air chargée de polluants (particules désertiques par exemple) ;
- à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités: agricoles (ammoniac), chauffage domestique...

## Les conséquences de la pollution sur la santé

La pollution atmosphérique a des conséquences néfastes sur la santé humaine et l'environnement.

La responsabilité de la qualité de l'air dans le développement de maladies cardio-respiratoires, cérébrales ou de cancers n'est aujourd'hui plus à démontrer<sup>1</sup>. Elle représente à ce titre un enjeu majeur pour notre société.

En France, la pollution de l'air serait responsable de 40000 décès prématurés par an<sup>2</sup>. Ainsi l'exposition à la pollution de l'air ambiant représente en moyenne pour les personnes âgées de 30 ans et

1 Ministère de la Transition Écologique, 2021, [Pollution de l'air: origines, situation et impacts](#)

2 Santé publique France, 2021, [communiqué de presse](#)

plus une perte d'espérance de vie de près de 8 mois pour les particules fines.

Deux typologies d'effets sur la santé sont identifiables :

- les effets immédiats faisant suite à une exposition forte sur une courte durée (épisode de pollution) : irritations oculaires ou des voies respiratoires, crises d'asthme, exacerbation de troubles cardiovasculaires et respiratoires pouvant conduire à une hospitalisation, et dans les cas les plus graves au décès ;
- les effets à long terme faisant suite à des expositions chroniques tout au long de la vie : développement ou aggravation de maladies chroniques (cancers, pathologies cardiovasculaires et respiratoires, troubles neurologiques, troubles du développement, etc.). Ils sont également à l'origine de l'augmentation de surmortalité et de baisse de l'espérance de vie.

La majeure partie des impacts de la pollution atmosphérique sur la santé résulte de cette exposition continue : toute réduction du niveau de pollution aura des effets bénéfiques sur la santé.

Il existe plusieurs voies de contamination :

- la voie respiratoire, la principale entrée des polluants de l'air : les polluants pénètrent dans le poumon et peuvent l'irriter ;

- les polluants peuvent passer dans la circulation sanguine et provoquer des réactions inflammatoires sur tout l'organisme ;
- la voie digestive, lorsque les polluants retombent dans l'eau, le sol, les végétaux que l'on consomme ;
- la voie cutanée (marginale).

Les impacts sanitaires des différents polluants sont divers et variés. Ils peuvent être localisés aux voies respiratoires, ou avoir des conséquences néfastes dans tout le corps allant jusqu'au cancer pour les cas les plus défavorables.

Certaines personnes présentent une vulnérabilité ou une sensibilité plus importante à une qualité de l'air dégradée :

- les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans, dont les poumons ne sont pas encore totalement formés ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes âgées ;
- les personnes fragilisées par des pathologies chroniques (maladies respiratoires, allergies, asthme, maladies cardio-vasculaire, diabète) ;
- les fumeurs, dont l'appareil respiratoire est déjà irrité par le tabac ;
- les personnes pratiquant une activité sportive en extérieur, soumises à une exposition plus importante (augmentation de la ventilation).

## Les conséquences de la pollution sur l'environnement

Outre les impacts sur la santé humaine, la pollution de l'air est à l'origine d'impacts environnementaux sur différents secteurs :

- les écosystèmes naturels :
  - impacts sur la croissance des végétaux : de fortes concentrations de certains polluants (ozone, dioxyde d'azote, etc.) peuvent conduire à des nécroses visibles sur les plantes et ainsi entraîner une réduction de leur croissance,
  - impacts sur la dégradation des sols : ces polluants peuvent également contribuer aux phénomènes de pluies acides qui, en lien avec d'autres facteurs (sécheresse, parasites...), sont à l'origine de la dégradation des sols et du dépérissement des forêts,
  - accélération d'eutrophisation : ce phénomène, caractérisé par une présence trop importante de nutriments (entre autre, d'azote) dans les milieux naturels et notamment les sols, se trouve amplifié par la pollution de l'air et conduit notamment à une réduction de la biodiversité ;

- le bâti: la pollution atmosphérique affecte les matériaux, en particulier la pierre, le ciment et le verre en induisant corrosion, noircissements et encroûtements aboutissant à une dégradation anticipée des bâtiments ;
- les rendements agricoles: l’ozone en trop grande quantité peut entraîner une baisse de rendement de 5 à 20% suivant le type de cultures. Il impacte également la qualité des produits par la nécrose des feuilles en empêchant une croissance correcte.

## Les conséquences économiques de la pollution atmosphérique

De multiples travaux portant sur la qualité de l’air, tant internationaux que nationaux, permettent de chiffrer ces coûts induits par la pollution atmosphérique. Ces derniers sont notamment issus de conséquences sanitaires d’une exposition à la pollution. Au-delà des décès, les maladies dues à la pollution de l’air entraînent des

dépenses concernant principalement le système de soin: consultations, médicaments, hospitalisations, indemnités journalières, etc.

En 2015, la commission d’enquête du Sénat a estimé ces coûts à 100 milliards d’euros par an en France, dont une large part est liée aux frais de santé<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Sénat, 2015, [Rapport de la Commission d’enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l’air](#)



## Les principaux polluants atmosphériques: origines et impacts

Les origines et impacts sur la santé et l'environnement des onze polluants réglementés à travers des normes de qualité à l'échelle nationale sont présentés dans cette partie: oxydes d'azote (dont NO<sub>2</sub>), particules fines, ozone, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, Composés Organiques Volatils (dont benzène), métaux lourds, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et l'ammoniac.

Nom des polluants	Forme moléculaire	Origine	Effets sur la santé	Effets sur l'environnement
Oxydes d'azote	NO <sub>x</sub> (NO <sub>2</sub> + " NO)	Émis lors de processus de combustion, principalement par le trafic routier et dans une moindre mesure par le chauffage.  Émis lors l'utilisation de produits nitrés pour des procédés industriels ou d'engrais azotés en agriculture.	Irritation des voies respiratoires, infections pulmonaires chez les enfants et crise d'asthme.	Acidification et eutrophisation des milieux, dégradation de la couche d'ozone, augmentation de l'effet de serre.
Particules en suspension	Pm (PM <sub>10</sub> et PM <sub>2,5</sub> )	PM <sub>10</sub> : émises par le chauffage au bois, les activités agricoles, les activités industrielles et les transports.  PM <sub>2,5</sub> : émises par le chauffage au bois, lors d'activités d'écobuage ou de brûlages de déchets végétaux.	Altérations des fonctions pulmonaires, impacts cardiovasculaires, propriétés mutagènes ou cancérigènes.  Plus les particules sont fines, plus elles pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire.	Dégradations sur les bâtiments et les monuments (salissures), réduction de la visibilité, influence sur le climat en absorbant ou en diffusant la lumière, obstacle à la photosynthèse en s'accumulant sur les feuilles des végétaux.
Ozone	O <sub>3</sub>	Résultat d'une réaction chimique entre polluants (NO <sub>x</sub> + COV).	Irritation de l'appareil respiratoire et des yeux.	Impacts sur les végétaux et contribution à l'effet de serre.
Dioxyde de soufre	SO <sub>2</sub>	Émis par la combustion de combustibles fossiles contenant du soufre (fioul et charbon).	Irritations des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires supérieures.	Acidification des eaux et des sols et érosion de la biodiversité, dégradations des bâtiments.

Nom des polluants	Forme moléculaire	Origine	Effets sur la santé	Effets sur l'environnement
Monoxyde de carbone	CO	Émis lors de processus de combustion incomplète (moteurs de voitures à combustion ou foyers de combustion présentant de mauvais réglages par exemple).	Gaz asphyxiant, non irritant, ayant la capacité de se fixer à la place de l'oxygène sur l'hémoglobine du sang, conduisant ainsi à un manque d'oxygénation de l'organisme.	Contribution à la formation d'ozone dans la troposphère. Contribution à l'effet de serre en se transformant en dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) dans l'atmosphère.
Composés organiques volatils	COV	Ensemble large de molécules aux origines multiples (hydrocarbures, composés organiques, solvants, etc.) Qui se trouvent à l'état de gaz ou s'évaporent facilement. Le secteur résidentiel/tertiaire, l'industrie et le transport routier sont les principaux émetteurs.	Les effets varient selon les polluants, allant d'une simple gêne olfactive à des risques de cancers (benzène) en passant par des irritations (aldéhydes).	Contribution à la formation d'ozone dans la troposphère. Intervention dans les processus de formation de gaz à effet de serre.
Plomb et autres métaux lourds	Pb, Cd, Ni	Plomb: émis par les procédés industriels (activités métallurgiques, combustion, etc.) et les transports. Cadmium: émis par les activités industrielles (métallisation des véhicules) et l'incinération des déchets. Nickel: émis par les activités industrielles (production d'aciers inoxydables, préparation d'alliages non ferreux et composition de certains pigments, de vernis ou de batteries).	Accumulation dans l'organisme (par inhalation ou ingestion) pouvant ainsi engendrer d'éventuelles pathologies telles que des cancers.	Accumulation au sein de la faune, de la flore et du sol, contaminant ainsi les organismes vivants et les aliments et perturbant les équilibres et mécanismes biologiques.

Nom des polluants	Forme moléculaire	Origine	Effets sur la santé	Effets sur l'environnement
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	HAP	Émis par la combustion de matières fossiles (moteurs diesel notamment), l'utilisation de solvants, de dégraissants, etc.	Propriétés mutagènes ou cancérigènes, diminution de la réponse du système immunitaire, augmentation des risques d'infections.	Présence assez importante dans l'environnement, à la fois dans les eaux, sédiments, matières en suspension, sols et air ambiant.  Bioaccumulables donc responsables d'une exposition à long terme des êtres vivants et par conséquent toxiques pour eux.
Ammoniac	NH <sub>3</sub>	Émis par les déjections des animaux et les engrais azotés utilisés pour la fertilisation des cultures.	Effets sanitaires liés en majorité à la contribution du NH <sub>3</sub> à la formation de particules PM <sub>2,5</sub> (irritations oculaires et pulmonaires), toxique quand il est inhalé à des niveaux importants, voire mortel à très haute dose.	Acidification et eutrophisation des milieux.

Il ne faut pas confondre pollution de l'air et gaz à effet de serre (GES):

- les polluants de l'air, composés de gaz toxiques ou de particules nocives, ont un effet direct sur la santé et les écosystèmes;
- les GES sont responsables du changement climatique. Ils restent très longtemps dans l'atmosphère, mais ont peu d'effets directs sur la santé (à l'exception notable de l'ozone, qui est aussi un polluant de l'air).

# Dispositif de suivi de la qualité de l'air sur le territoire du PPA

La surveillance de la qualité de l'air est une obligation réglementaire depuis 1996 en France.

Cette surveillance est confiée par le ministère de la transition écologique aux associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Dans chaque région, l'État leur confie les missions relatives à la surveillance de la qualité de l'air à l'échelle régionale, l'évaluation et la prévision de la qualité de l'air, l'inventaire des émissions, et la structuration et la diffusion de la connaissance. Ces organismes agréés et soutenus par l'État ont pour mission d'évaluer l'exposition des populations et écosystèmes à la pollution atmosphérique en s'appuyant sur trois moyens :

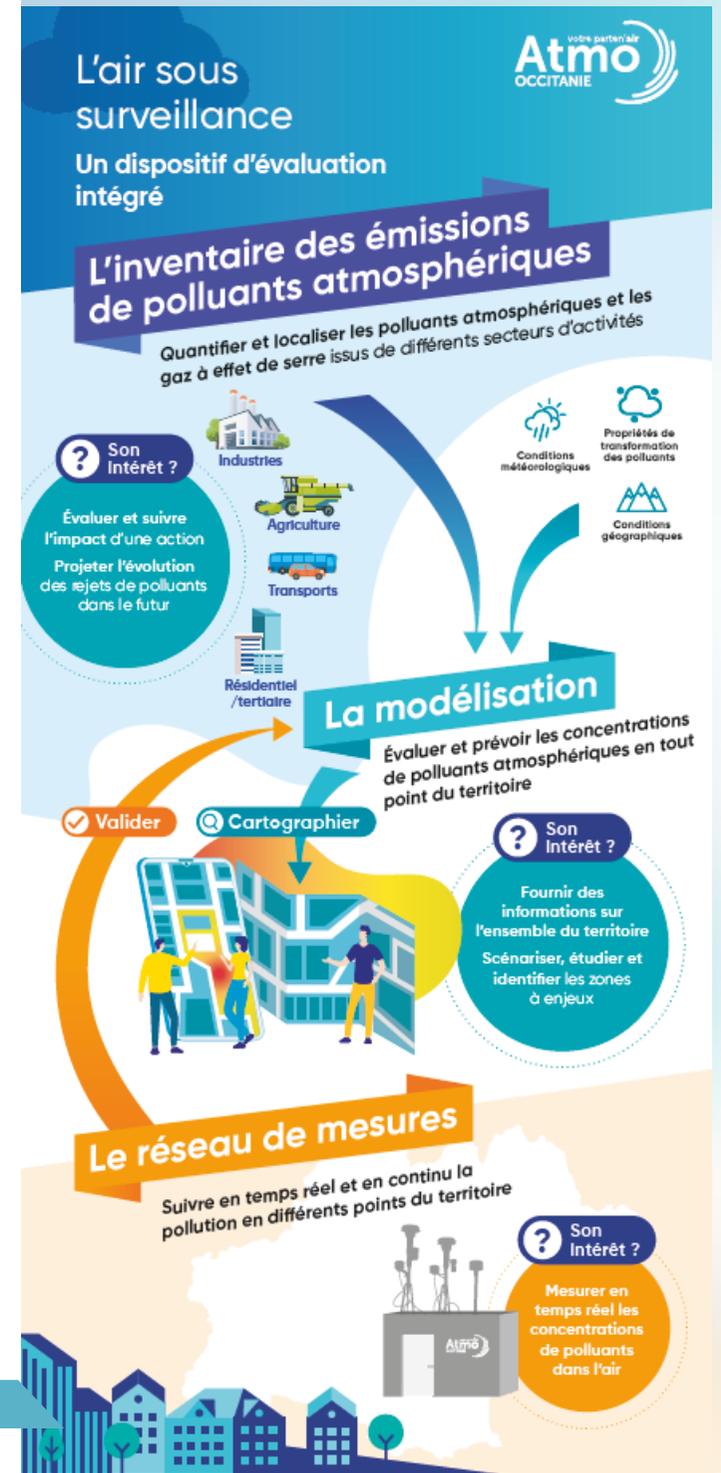
- la mesure de polluants dans l'air à travers la mise en place de stations de mesure fixes ou temporaires. Les

données enregistrées permettent d'obtenir un état des lieux précis des concentrations en polluants en différents points du territoire mais également de suivre leur évolution ;

- l'inventaire des émissions pour estimer la contribution des différents secteurs d'activité à la pollution ;
- la modélisation pour estimer les concentrations en polluants à partir des données mesurées. Cette modélisation permet également de réaliser des prévisions à court terme des concentrations.

Le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) assure la coordination scientifique et technique du dispositif de surveillance par la production de guides techniques, l'audit technique des 18 AASQA, la réalisation d'exercices d'intercomparaison des mesures ou des modélisations, etc.

Dans notre région, l'AASQA est Atmo Occitanie, une association « loi 1901 ». Elle bénéficie d'une gouvernance partagée (État, collectivités territoriales, acteurs économiques et associations et person-



nalités qualifiées) et de financements multipartites qui garantissent son indépendance et sa transparence.

Le dispositif de surveillance réglementaire de la qualité de l'air sur le territoire du PPA est basé sur six stations de mesure. Quatre sont représentatives de la situation en fond urbain (Montpellier Nord, Montpellier Sud, Chaptal et Prés-d'Arènes) et deux de la situation à proximité du trafic routier (Saint-Denis et Pompignane).

## Stations de mesures pérennes et polluants surveillés sur le territoire du PPA en 2018



### Stations de mesures pérennes en 2018

- Industrielle
- Fond

source: Atmo Occitanie

# État de la qualité de l'air sur le territoire du PPA

Dans le cadre de la procédure de révision du PPA de l'agglomération de Montpellier, Atmo Occitanie a réalisé un bilan de la qualité de l'air en 2018 sur le territoire. Les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

## Les émissions de polluants sur le territoire en 2018

### Oxydes d'azote NOx

Le secteur du transport routier est le premier contributeur aux émissions de NOx : il est ainsi responsable de 85% des émissions.

Les émissions totales des oxydes d'azote baissent de 17% entre 2010 et 2016, grâce notamment à la modernisation des véhicules et au renouvellement progressif du parc automobile vers des véhicules de moins en moins polluants (hybrides, électriques).

### Particules fines PM10 et PM 2.5

Près de 45% des PM10 2,5 proviennent du trafic routier. Le secteur résidentiel est le second contributeur aux émissions de particules du territoire. Puis vient le sec-

teur industriel. Les particules issues du secteur résidentiel sont principalement émises en période hivernale en lien avec la période de fonctionnement des dispositifs de chauffage. Elles contribuent ainsi aux épisodes de pollution observés à cette saison.

La baisse des émissions constatée entre 2010 et 2016 est liée à l'amélioration de la performance des dispositifs de chauffage, notamment au bois et à la mise en œuvre de pratiques visant à limiter la consommation énergétique.

Pour le transport routier, l'usure des équipements (pneus, freins) contribue fortement aux émissions de particules. L'augmentation du nombre de kilomètres parcourus induit ainsi une hausse de cette usure. Sur la période 2010-2016, elle est compensée par une forte baisse des émissions à l'échappement liée à l'apparition progressive des filtres à particules sur les nouveaux véhicules.

## Situation relative aux valeurs guides recommandées par l'OMS en 2021

En septembre 2021, l'OMS a publié ses nouvelles lignes directrices en matière de qualité de l'air. Ces nouveaux seuils prennent en compte l'évolution des connaissances sur l'impact de la pollution de l'air sur la santé et sont ainsi nettement plus faibles que ceux recommandés en 2005. Pour les différents polluants, les valeurs guides OMS 2021 recommandent des concentrations d'exposition plus faibles, ce qui entraîne une augmentation de la population exposée sur la région Occitanie.

L'ensemble des valeurs recommandées par l'OMS sont dépassées sur le territoire du PPA en 2018.





# La révision du PPA de l'agglomération de Montpellier



# La révision du PPA de l'agglomération de Montpellier

## Bilan du précédent PPA

Le 19 novembre 2020, compte-tenu de la persistance des dépassements des valeurs réglementaires pour le dioxyde d'azote à proximité des axes routiers, des enjeux sanitaires induits par cette situation ainsi que du contexte contentieux, le préfet de l'Hérault a décidé de lancer la révision du PPA 2014-2019 pour renforcer les efforts d'amélioration de la qualité de l'air, en particulier sur la réduction des concentrations en dioxyde d'azote.

Conformément aux exigences réglementaires, ce PPA a fait l'objet d'une évaluation après 5 ans d'exécution, en 2020. Ce bilan est mitigé :

- Il permet de confirmer l'amélioration marquée de la qualité de l'air dans l'agglomération, avec notamment une nette réduction de l'exposition

des populations notamment vis à vis du dioxyde d'azote, alors que l'agglomération se trouve dans un contexte de forte croissance démographique.

- Il constate une nette diminution des émissions des trois polluants à fort enjeu (PM<sub>2,5</sub>, PM<sub>10</sub> et NO<sub>2</sub>).
- Ces points favorables sont toutefois contrebalancés par le fait que des dépassements des valeurs réglementaires persistent pour le NO<sub>2</sub> à proximité des axes routiers, et que les objectifs initialement fixés concernant la baisse des émissions de PM<sub>10</sub> et NO<sub>x</sub> ne sont pas complètement atteints.

Par conséquent, les efforts engagés restent à poursuivre dans l'ensemble des secteurs émetteurs. La dynamique de diminution des concentrations de NO<sub>2</sub> doit se poursuivre pour améliorer la santé de tous les habitants du territoire et tendre vers les recommandations de l'OMS en la matière. Cet objectif concerne aussi les particules fines.

Pour plus d'informations sur le bilan des actions du PPA 2014-2019, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation sur le site Internet de la DREAL Occitanie : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/r25242.html>.

## Enjeux de la procédure de révision

Les conclusions de l'évaluation du PPA 2014-2019 et les évolutions du contexte réglementaire conduisent à se donner les objectifs suivants pour la révision du PPA :

- respecter dans les délais les plus courts possibles les valeurs réglementaires en particulier pour le NO<sub>2</sub> ;
- prendre en compte l'objectif fixé par la loi Climat & Résilience demandant la réduction de 50% des émissions de particules fines PM<sub>2,5</sub> issues de la combustion du bois entre 2020 et 2030 ;
- maintenir la dynamique de collaboration entre les parties prenantes du PPA et renforcer leur engagement ;
- garantir une bonne articulation du PPA avec les autres plans d'action du territoire.

# Polluants ciblés et périmètre du nouveau PPA

## Objectifs sur les polluants

Le PPA doit traiter les problématiques de qualité de l'air en présence. Dans le cadre du troisième PPA de l'agglomération de Montpellier, plusieurs objectifs concernant les polluants à fort enjeu pour le territoire seront poursuivis :

- Oxydes d'azote NOx: l'objectif prioritaire concerne les oxydes d'azote, dont les concentrations devront être abaissées, afin qu'elles s'établissent en dessous des valeurs limites réglementaires dans le délai le plus court possible. L'exposition moyenne des personnes, notamment aux abords des axes routiers, devra également diminuer.
- Particules fines PM10 et PM2,5: le second objectif concerne les particules fines qui peuvent pénétrer profondément les voies respiratoires et présentent un enjeu de santé publique important. Il s'agira également d'en faire baisser les concentrations et de viser, à terme, un respect des niveaux d'exposition recommandés par l'OMS.



- Le respect des objectifs de réduction des émissions de polluants définis dans le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

## Le périmètre géographique

Le périmètre géographique défini pour le prochain PPA a été validé le 28 avril 2022 par le préfet de l'Hérault. Les enjeux restant les mêmes, le périmètre a peu évolué. Pour rechercher la cohérence territoriale, le périmètre a été ajusté afin de faire coïncider les limites du PPA avec les limites administratives des communautés de communes et d'agglomération.

Le périmètre du futur PPA comprend ainsi les intercommunalités suivantes :

- Montpellier Méditerranée Métropole (31 communes);
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (28 communes);
- Communauté de Communes du Pays de Lunel (14 communes);
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (36 communes);
- Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes);
- Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (8 communes).

# Organisation de la révision du PPA

## Les acteurs

Le préfet de l'Hérault est responsable de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du PPA. Le PPA révisé sera approuvé par arrêté préfectoral.

La DREAL Occitanie assure le pilotage des travaux techniques. Elle est accompagnée du cabinet de conseil Burgeap, spécialisé en environnement et concertation. Le travail de révision est conduit avec un ensemble de partenaires, notamment les collectivités territoriales qui disposent de compétences sur la qualité de l'air. La gouvernance de la révision du PPA est portée par le comité de pilotage, qui élabore les propositions pour le nouveau PPA. Il réunit l'ensemble des parties prenantes du territoire, notamment les acteurs économiques, les chambres consulaires, les organismes techniques et les associations. Au total, une trentaine de structures a été conviée à participer à ce comité.

La révision du PPA s'est engagée avec la volonté d'une large participation des acteurs du territoire, ainsi que de l'association régulière du public. Cette démarche vise à améliorer la prise en compte par

chaque acteur ou citoyen du sujet de la pollution atmosphérique, de ses effets sur la santé et des leviers pour agir.

## Le calendrier et les grandes étapes

Les travaux pour la révision du PPA de l'agglomération de Montpellier ont démarré fin 2020.

La DREAL et ATMO Occitanie ont consacré l'année 2021 à des travaux techniques et à l'organisation du travail collectif de co-construction du plan d'action avec les acteurs du territoire.

Le travail partenarial pour définir le plan d'action et l'ambition du futur PPA s'est engagé en 2022.

Les groupes de travail se sont réunis en septembre 2022 et ont proposé des pistes d'actions dans plusieurs thématiques : transports / mobilité, industrie / agriculture, résidentiel / tertiaire, aménagement / urbanisme et sensibilisation / communication (pages suivantes)

La concertation préalable du public du 1<sup>er</sup> au 28 avril 2023 permet d'informer le public et de recueillir les avis et les propositions citoyennes afin d'enrichir le nouveau PPA.

Au second semestre 2023, le plan d'action sera précisé avec les pilotes d'action et fera l'objet d'une évaluation des

effets attendus sur la qualité de l'air. Ensuite viendront les consultations administratives.

L'autorité environnementale sera amenée à se prononcer sur le PPA et son évaluation environnementale sur la fin de l'année 2023.

Au premier semestre 2024, les citoyens seront invités à se prononcer sur le projet de PPA lors de l'enquête publique.

L'approbation du PPA est envisagée au second semestre 2024.

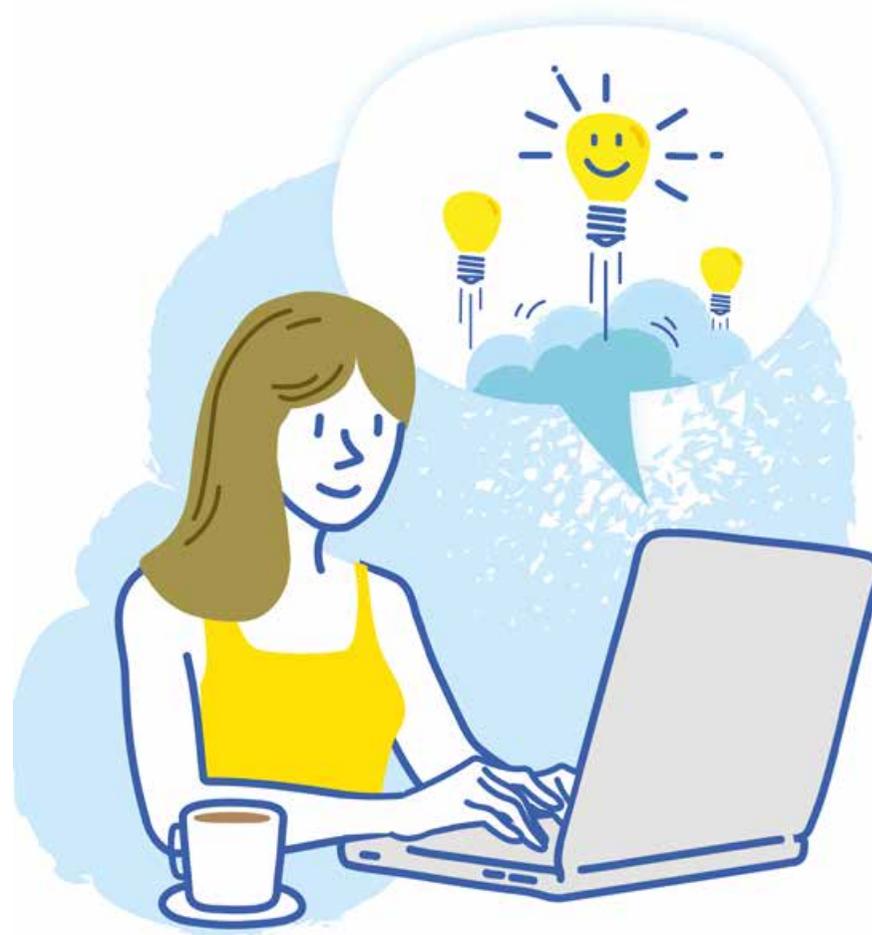
## Les pistes d'actions envisagées

Les tableaux qui suivent présentent les pistes d'actions émanant des groupes de travail qui se sont réunis en septembre 2022.

À noter que le PPA doit prévoir des actions à mener entre son approbation en 2024 et 2030. Pour cette raison, le projet de plan d'action soumis à la concertation :

- ne présente pas d'action de long terme dont la réalisation irait au-delà de 2030 ;
- ne reprend pas les projets ou actions en faveur de la qualité de l'air déjà

engagés ou validés, parmi lesquels la zone à faibles émissions ou encore la ligne 5 du tramway. Leurs effets attendus contribueront toutefois à l'atteinte des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air fixés par le PPA.



## Thème n°1: Transport et Mobilité

Enjeux	Actions	Modalités de mise en œuvre	
TM1-Poursuivre la sensibilisation des transporteurs sur la qualité de l'air	TM1.1-Obliger les entreprises de transports de marchandises et de voyageurs à adopter la charte « Objectif CO <sub>2</sub> , les transporteurs s'engagent »	Communiquer autour de la charte pour inciter les entreprises de transports à adopter la charte	
		Définir une procédure permettant de rendre obligatoire la charte pour tous les transporteurs, notamment dans le cadre de la commande publique	
	TM1.2-Accompagner la conversion du parc de véhicules de transports de marchandises et de voyageurs vers des solutions moins polluantes	Communiquer autour des dispositifs existants (programme CEE EVE, cluster Logistique d'Occitanie, etc.)	
	TM1.3-Favoriser le développement d'une logistique plus durable		Etudier une mutualisation de la logistique locale pour l'agriculture et d'autres secteurs
			Accompagner les projets mutualisés de station de recharge dans les zones logistiques (stations hydrogène par exemple)
TM2-Développer les infrastructures propices aux mobilités alternatives	TM2.1-Faciliter l'intermodalité à l'échelle du PPA	Coordonner les offres de mobilité alternative (desserte, horaires, tarification intégrée tram-car,...)	
		Améliorer l'accès des TER/bus/cars avec un vélo ou une trottinette	
		Assurer un accès sécurisé aux mobilités alternatives (voies vélos/ stationnement,...)	
		Accompagner les collectivités dans le déploiement des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)	
		Etudier l'impact de la Zone à faible émissions (ZFE) sur l'intermodalité avec les territoires en périphérie (dimensionnement des pôles d'échange, alternatives à la voiture individuelle,...)	

Enjeux	Actions	Modalités de mise en œuvre
TM2-Développer les infrastructures propices aux mobilités alternatives	TM2.2-Accompagner l'élaboration des schémas directeurs de mobilité active	Développer les aménagements piétons (constituer un réseau complet de cheminements piétons dans les villes, équipements pour favoriser la marche à pieds pour tous, ...)
		Développer un Réseau Express Vélo (hiérarchiser le réseau routier, adapter les aménagements des carrefours pour qu'ils soient favorables aux mobilités actives, déployer des capteurs urbains par exemple,...)
		Mettre en place des systèmes de comptage afin de pouvoir évaluer rapidement l'impact des politiques mobilités actives dans les zones de forte congestion, développer des aires de covoiturage
TM3-Sensibiliser et accompagner le changement	TM3.1-Accélérer le report vers les mobilités alternatives à la voiture individuelle et limiter les déplacements	Développer des offres de stationnement pour les mobilités alternatives dans les centres commerciaux, les écoles, les lieux de travail,...
		Etudier une meilleure coordination entre les solutions de co-voiturage
		Promouvoir le principe de « voiture partagée » dans les lotissements (par exemple mettre à disposition une voiture « collective » au niveau du lotissement)
		Intégrer et développer des axes de déplacement propices aux mobilités douces dans les documents d'urbanisme.
		Mettre en place des aides financières pour l'achat de vélo / vélo à assistance électrique (développement de l'emprunt à 0% par exemple) et développer une offre de location de vélo à assistance électrique (VAE) accessible aux ménages modestes
		Mettre en place une campagne de sensibilisation pour inciter au changement de comportement (ateliers de remise en « selle », journée de test autour des véhicules électriques, du partage de la voirie, de l'offre de transport en commun...)
		Améliorer la signalétique pour les mobilités actives (cartes des temps par exemple)
		Communiquer sur les liens entre mobilité, qualité de l'air et santé (intérêt des mobilités douces sur la santé/ la qualité de l'air,...)

Enjeux	Actions	Modalités de mise en œuvre
<p>TM3-Sensibiliser et accompagner le changement</p>	<p>TM3.2-Accompagner l'élaboration de Plans de Déplacement Entreprises obligatoires et volontaires, de Plans de Déplacement Scolaires et de Plan de Déplacement Administration</p>	<p>Améliorer l'offre d'espace de coworking et développer le télétravail pour réduire les déplacements</p>
		<p>Etudier une politique temps dans l'administration, l'université et inciter le secteur privé (décaler les horaires de travail pour désengorger les réseaux routiers et de transport en commun)</p>
		<p>Appuyer la sensibilisation dans les écoles pour l'utilisation du vélo (aides à l'achat, atelier « savoir rouler à vélo ») /l'aménagement des espaces de stationnements pour encourager la pratique du vélo</p>

## Thème n°2: Industrie et Agriculture

Enjeux	Actions	Modalités de mise en œuvre
IA1-Promouvoir les pratiques agricoles vertueuses	IA1.1-Favoriser la pratique de l'agroécologie	Sensibiliser et former à la préservation des ressources naturelles et à la diminution des pressions sur l'environnement (moins de labour, pédagogie sur l'utilisation des engrais organiques, cultures moins consommatrices d'eau afin de limiter l'utilisation des pesticides, adaptation des cultures en fonction des sols, impact des produits phytosanitaires sur la qualité de l'air et la santé...)
		Accompagner les politiques locales de soutien à l'agroécologie
	IA1.2-Appuyer la mise en œuvre des PAT du territoire	Mettre en place des subventions pour accompagner la mise en œuvre des Projets Alimentaires Territoriaux
		Appuyer la structuration de groupements d'agriculteurs et de démarche de logistique mutualisée pour optimiser les livraisons et améliorer la desserte des circuits courts
		Accompagner le développement des fermes urbaines
	IA1.3-Mieux encadrer la pratique de l'écobuage	Communiquer sur les effets de l'écobuage (gestion des incendies, impact sur la qualité de l'air,...)
IA1.4-Limiter les impacts environnementaux de la production de froid liée aux activités agricoles	Etudier des solutions de production de froid plus sobres et moins impactantes sur la qualité de l'air... (ex : techniques de réfrigération des vendanges et des fruits)	
IA2-Réduire les émissions du secteur de l'industrie	IA2.1-Réduire les émissions de poussières dues aux activités des chantiers et au BTP, aux industries et au transport de matières pulvérulentes	
	IA2.2-Rendre obligatoire la caractérisation de la granulométrie des émissions de particules pour certaines ICPE	
	IA2.3-Renforcer les actions de contrôles des ICPE fortement émettrices de COV	
	IA2.4-Sensibiliser les artisans et particuliers sur les impacts de l'exposition à l'amiante et aux COV	

## Thème n°3: Résidentiel et Tertiaire

Enjeux	Actions	Modalités de mise en œuvre
RT1-Accélérer la transition énergétique des logements	RT1.1-Inciter au remplacement du parc des foyers ouverts à l'échelle du périmètre du PPA	Mener une étude sur les équipements de chauffage des logements sur le territoire des EPCI voisins de la Métropole (développer la connaissance sur le parc des foyers ouverts sur le périmètre du PPA) ; mobiliser le fonds Air Bois
		Définir un objectif chiffré et évaluable de foyers ouverts à remplacer d'ici 2030
		Mettre en place un dispositif d'incitation et d'aides pour accompagner le remplacement des foyers ouverts (Fond Air-Bois, aides des collectivités et autres subventions...) intégrant une approche spécifique pour les ménages en situation de précarité énergétique
	RT1.2-Interdire l'usage des foyers ouverts dans les zones urbaines du périmètre du PPA à l'horizon 2030	Identifier des dispositifs de chauffage visés par l'interdiction (ménage utilisant les foyers ouverts comme mode de chauffage principal)
Définir des secteurs concernés par l'interdiction (centres urbains et centres-villes dans une première phase)		
RT1.3-Amplifier la rénovation énergétique des logements	Inciter et accompagner la réalisation de bouquets de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements tout en réduisant les impacts sur la qualité de l'air	
	RT1.4-Accompagner le développement d'une filière bois-énergie locale	Etudier la structuration de la filière bois pour sécuriser l'approvisionnement en bois local de qualité
RT2-Accompagner une gestion vertueuse des déchets	RT2.1-Réaffirmer l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts	Renforcer les actions d'information et de prévention pour les agriculteurs et les particuliers
		Accompagner les acteurs bénéficiant de dérogation dans l'identification et la mobilisation de solutions alternatives au brûlage des déchets verts en particulier lors des épisodes de pollution

Enjeux	Actions	Modalités de mise en œuvre
RT2-Accompagner une gestion vertueuse des déchets	RT2.2-Favoriser la valorisation des biodéchets et des déchets verts	Accompagner financièrement les collectivités dans le déploiement de systèmes de collecte/ de valorisation des déchets verts (prêt de broyeur, points d'apport contrôlé, ...) et des biodéchets (poubelle pour la collecte des biodéchets,...)
	RT2.3-Poursuivre la communication et la sensibilisation sur le broyage des déchets verts et sur le compostage individuel à la source	Informier sur les possibilités de collecte (poubelle déchets verts, location ou prêt de broyeur individuel, plateforme de collecte dédiée,...) et de valorisation des déchets verts (paillage, compost, ...)
	RT2.4-Limiter les impacts environnementaux de la production de froid liée aux activités agricoles	Rechercher des solutions de production de froid plus sobres et moins impactantes sur la qualité de l'air...
RT3-Accompagner la sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur	T3:1-Appuyer la mise en œuvre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Occitanie	Sensibiliser la population sur la combustion de la biomasse (qualité du bois, modalités d'allumage du feu, ...)
		Sensibiliser et prévenir pour limiter les risques sanitaires dans les espaces clos (information sur les bons gestes à adopter pour la ventilation des logements et des bénéfices pour la santé, impact des produits d'entretien sur la qualité de l'air-la santé, impact du radon dans les zones exposées, ...)
		Accompagner financièrement les ménages pour les travaux de ventilation permettant d'améliorer la qualité de l'air intérieur et les impacts sur la santé
		Informier et sensibiliser les collectivités sur les interactions entre qualité de l'air extérieur et intérieur, les accompagner dans les actions à déployer

## Thème n°4: Aménagement et Urbanisme

Enjeux	Actions	Modalités de mise en œuvre
<p>AU1-Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement</p>	<p>AU1.1-Imposer des attendus minimaux en termes d'analyse de la qualité de l'air dans les études d'impact des projets d'aménagement</p>	<p>Prendre en compte les seuils fixés par l'OMS, l'Union Européenne et la France en termes de concentration de polluants.</p>
		<p>Repenser l'implantation des bâtiments fréquentés par les populations fragiles (par exemple : interdire la construction de bâtiments à destination des populations fragiles dans les zones sensibles)</p>
	<p>AU1.2-Interdire les nouveaux projets d'aménagement dans les zones sensibles</p>	<p>Modéliser la qualité de l'air sur le territoire et ses évolutions en fonction des projets / dynamiques projetés pour identifier les zones sensibles</p>
		<p>Définir une cartographie dynamique des secteurs exposés aux pollutions atmosphériques en s'inspirant des plans de prévention des risques (par exemple trois typologies de secteurs exposés avec des niveaux différents de contraintes : zones de dépassement non constructibles, zones de dépassement constructibles sous conditions et des zones peu sensibles). Cette cartographie basée sur une modélisation du territoire actuel et des dynamiques projetées devra être actualisée pour en faire un véritable outil d'accompagnement de l'aménagement du territoire.</p>
		<p>Informersur l'interdiction de construction dans les zones de dépassement du PPA et les projets autorisés dans les autres secteurs</p>
	<p>AU1.3-Obliger les collectivités à systématiquement se positionner dans leurs documents d'urbanisme sur la pertinence des dispositions permettant de réduire les consommations d'énergie et de production</p>	<p>Mobiliser les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour accompagner une démarche d'urbanisme durable et sobre (principe de densification du tissu urbain, réaménagement de l'existant, re-végétalisation des espaces,...)</p>
		<p>Mobiliser les dispositions des Plans climats concernant les matériaux utilisés dans la construction des bâtiments.</p>
	<p>AU1.4-Accélérer le report vers les mobilités alternatives à la voiture individuelle et limiter les déplacements</p>	<p>Aménager des axes de transport faiblement polluant aux alentours des espaces/ bâtiments qui accueillent des populations fragiles</p>
<p>Créer des plans de déplacement d'établissements scolaires qui privilégient le vélo</p>		

Enjeux	Actions	Modalités de mise en œuvre
AU1-Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement	AU1.5-Former les collectivités à la prise en compte des enjeux de la qualité de l'air dans les stratégies locales	Organiser un cycle de formation continue autour de la prise en compte de la qualité de l'air dans l'urbanisme, du lien avec les autres politiques
		Créer un guide de bonnes pratiques sur l'intégration de la qualité de l'air dans l'aménagement du territoire
	AU1.6-Sensibiliser le public aux enjeux de la qualité de l'air	Installer des micro-capteurs sur tout le territoire du PPA et sensibiliser les habitants aux données recueillies.
		Créer un label "haute valeur qualité de l'air" conditionné au respect de critères relatifs à la qualité de l'air

## Thème n°5: Sensibilisation et Communication

Enjeux	Actions	Modalités de mise en œuvre
SC1-Structurer la communication autour du PPA	SC1.1-Donner une identité lisible et visible au PPA	Modifier l'appellation « PPA Montpellier » pour inclure les communes autour qui ne se sentent pas concernées par Montpellier.
		Créer un logo et un sous-titre pour ce nouveau PPA.
		Communication grand public : engager une boîte de communication pour faire toutes les actions : logo, film, affiches...
	SC1.2-Construire une stratégie de communication partagée, coordonnée à l'ensemble du périmètre du PPA	Définir une stratégie de communication engageante pour le déploiement du PPA et des actions associées autour de la qualité de l'air
Déployer des outils de communication innovants, variés et adaptés en fonction des cibles des actions du PPA (utilisation des réseaux sociaux, vidéo d'information/ de sensibilisation,...)	SC2-Renforcer la sensibilisation des acteurs	SC2.1-Accompagner et encourager les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation sur la qualité de l'air
Faire du lien entre les enjeux de qualité de l'air et d'autres problématiques comme la rénovation énergétique, la gestion des déchets verts, la santé-environnement pour proposer une approche plus intégrée des actions de sensibilisation et d'information e. Par exemple, le dispositif d'animation scolaire « santé jeunes » porté par la Région Occitanie pourrait intégrer la thématique « qualité de l'air ».		
S'appuyer sur les acteurs locaux pour développer des actions de sensibilisation innovantes et engageantes (par exemple, mise en place d'ateliers « pratiques » sur la mesure de la qualité de l'air en s'inspirant des animations du CPIE APIEU)		
Former/sensibiliser les élus du territoire à la qualité de l'air (par exemple, un webinaire de sensibilisation en lien avec ATMO et d'autres acteurs locaux)		

Enjeux	Actions	Modalités de mise en œuvre
SC3-Mettre en réseau les acteurs	SC3.1-Animer une instance partenariale autour de la qualité de l'air à l'échelle du PPA	Renforcer la gouvernance du PPA avec la mise en place d'une instance multi partenariale d'échange et de partage. Il s'agit notamment de poursuivre la mobilisation des acteurs associés à la révision du PPA pour favoriser la création d'un réseau d'acteurs.
		Prévoir les ressources financières et humaines pour l'animation de cette instance (ingénierie nécessaire pour mettre en réseau, animer des temps d'échange et créer une actualité régulière sur le PPA, mutualisation possible à étudier avec le Plan Régional Santé Environnement qui finance un poste pour l'animation du réseau régional Graine sur l'éducation à la santé environnementale)
SC4-Communiquer efficacement sur les épisodes de pollution	SC4.1-Définir des actions de communication et de sensibilisation sur les pics de pollution.	Déployer des actions de communication / de sensibilisation pour inciter au changement de comportement lors des pics de pollution
		Informé sur les outils disponibles sur les alertes d'épisodes de pollution
		Mettre en place des alternatives à la voiture individuelle lors des pics de pollution (gratuité des transports en commun pour limiter l'usage de la voiture)
		Inciter les employeurs à favoriser le télétravail lors des pics de pollution.
	SC4.2-Etablir une procédure d'information claire et efficace lors des pics de pollution	Veiller à la mise à jour des informations / éléments de communication disponibles sur les sites institutionnels
		Rendre facilement accessibles les informations lors des pics de pollution sur les sites institutionnels
		Diffuser les alertes par radio, en veillant à ne pas créer un climat anxiogène
		Mobiliser les collectivités en tant que des relais pour la communication autour des pics de pollution (par exemple relais de l'alerte pollution sur le site de la collectivité, information sur les actions à mettre en œuvre pour réduire l'exposition des habitants,... )



## Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

### Siège Cité administrative

1, Rue de la Cité administrative – CS 80002  
31074 Toulouse Cedex 9  
Tél : 33 (0)5 61 58 50 00

### Site Montmorency

520, Allée de Montmorency, CS 69007  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél : 33 (0)4 34 46 64 00

[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/)